

Eclairage public de Sarcenas

CR réunion publique du samedi 20 novembre 2021 salle Hermine

Objet : recueillir le vécu des citoyens après l'expérimentation d'une extinction totale de l'éclairage public depuis le 9 octobre et échanger sur le devenir de l'éclairage public pour une prise de décision municipale au cours de l'année 2022.

Élus présents : Sylvain DULOUTRE, Nicolas MOUGIN, Jean CLOT, Elsa GAUTIER

Citoyens comité : Karin BUSCH, Pierre HILY-BLANT, Michel DELAMETTE (excusé Yann DAVIN).

Tenue entre 10 h et 11h30, la réunion a réuni 14 personnes (4 élus, 3 citoyens du comité et 7 citoyens).

Après un rappel de la démarche initiée par la municipalité en lien avec les démarches du Parc de Chartreuse et de la Métro présentée par le maire, Sylvain Duloutre, Jean Clot, adjoint, présente succinctement l'activité du comité mixte, élus et citoyens ayant travaillé durant la période entre janvier et mai 2021.

Quel que soit la décision finale pour la gestion de l'éclairage public, la révision de l'éclairage public est indispensable au regard de l'obsolescence du réseau (armoires électriques déficientes et dangereuses, points lumineux en trop grand nombre dont certains en panne depuis longtemps malgré le maintien des supports engageant la responsabilité municipale).

Le créneau temporel pour la révision est étroit car lié au maintien des subventions qui arrivent bientôt à terme. Face à ces contraintes, la petite commune de Sarcenas ne peut que choisir une réduction et doit arrêter sa décision courant 2022.

Les membres citoyens du comité font part de l'évolution de leur position durant les cinq réunions de travail en mairie. Globalement, les positions ont évolué vers le souhait d'une suppression de l'éclairage public avec de petites différences quant à la modulation possible des points lumineux.

La parole est ensuite aux citoyens qui font part de leur vécu vis-vis de l'expérimentation d'extinction totale. Une certaine diversité des retours justifie la nécessité des échanges. Des courriels avec des retours d'habitants souhaitant une modulation de l'éclairage nocturne ont été transmis à la mairie avant la réunion et sont expliqués par Jean Clot.

Une personne évoque la difficulté d'un enfant à se rendre à l'arrêt du bus scolaire dans le noir. A également été évoqué l'accès un peu compliqué à la mairie et à la salle hermine.

Les craintes quant à des conséquences de l'extinction comme l'insécurité ne résistent pas vis à vis des données recueillies par les gendarmeries qui montrent d'une part que la majorité des cambriolages s'effectue de jour et d'autre part l'absence d'augmentation des délits dans les communes ayant opté pour des extinctions nocturnes.

Ces échanges peuvent se résumer aux points suivants :

Font l'unanimité les points suivants :

- réduction des points lumineux,
- extinction nocturne de ceux restant,
- nécessité d'avoir un éclairage lumineux du centre bourg avec une gestion en adéquation avec les activités temporaires s'y déroulant.

Un point fait l'objet de débat :

- l'éclairage des lieux de ramassage scolaire en adéquation avec les horaires des cars.

Sur cette base, il apparaît important dans la démarche à venir de réduction et de modulation de l'éclairage public de déployer en parallèle un accompagnement d'information afin de maintenir le plus possible un climat d'échange propice à l'évolution des idées sur l'extinction.

Pour terminer, signalons qu'au moins deux communes du Parc de Chartreuse (Saint-Franc et Mont-Saint-Martin) au territoire comparable à celui de Sarcenas ont opté pour une suppression totale...